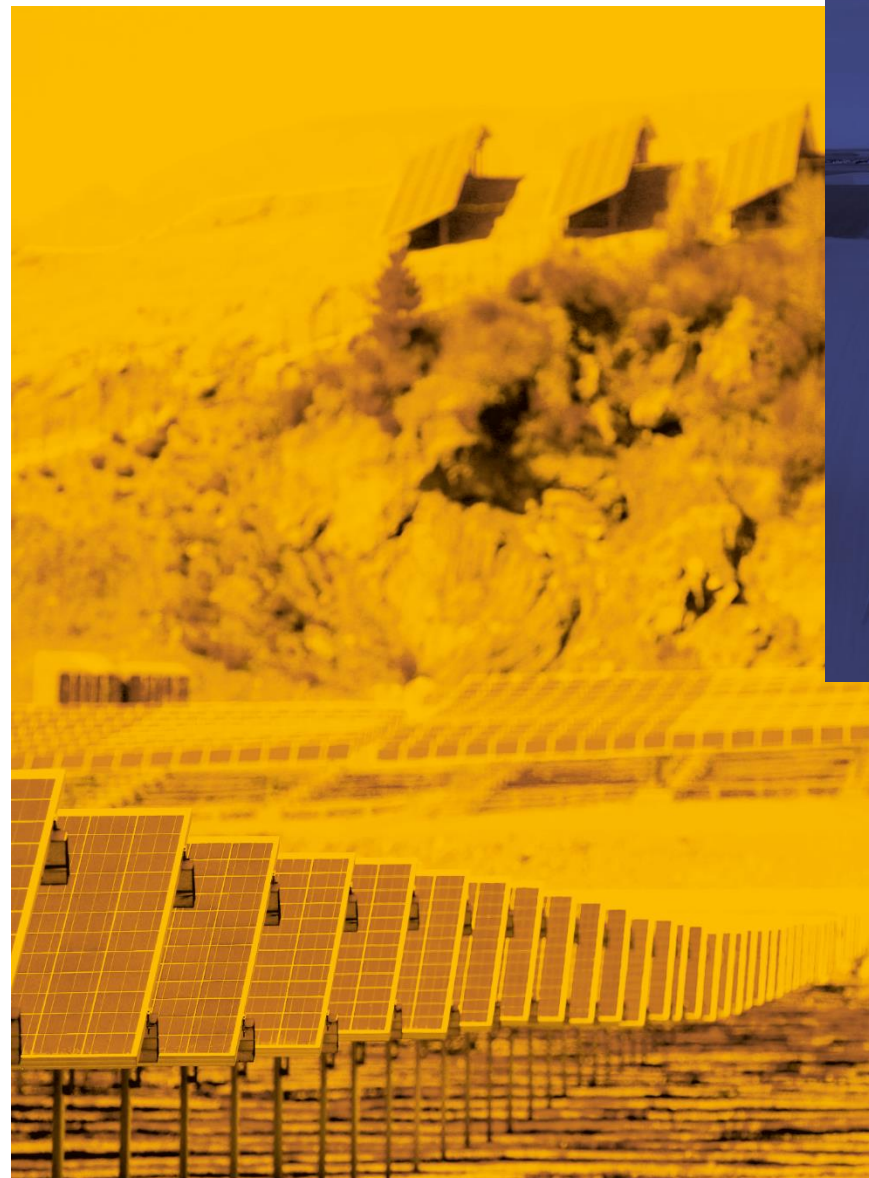


REPONSES AUX OBSERVATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

PROJET EOLIEN DE MANDRES

Commune de Mandres-la-Côte (52)
Janvier 2022



188 rue Maurice BEJART - CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 - France
Tél. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com
SAS au capital de 11 192 751 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946 - Siret n° 421 377 946 000 31

Table des matières

1	PREAMBULE.....	3	3.1	LE CHOIX DE LA ZONE D’ETUDE RETENUE.....	5
2	SYNTHESE DES OBSERVATIONS	3	3.2	SATURATION ET POLLUTION VISUELLE	5
2.1	SYNTHESE QUANTITATIVE	3	3.2.1	<i>Impact sur le paysage</i>	<i>5</i>
2.2	LISTE DES OBSERVATIONS	3	3.2.2	<i>Impact sur le patrimoine historique et culturel.....</i>	<i>5</i>
2.3	REPARTITION DES AVIS	3	3.2.3	<i>Ombres portées</i>	<i>6</i>
2.4	METHODOLOGIE D’ETUDE DES OBSERVATIONS.....	3	3.3	NATURE ET PAYSAGES : FAUNE, FLORE ET SOLS	6
2.5	FREQUENCE D’APPARITION DES THEMES.....	4	3.3.1	<i>Impact sur la faune, la flore et zone natura 2000.....</i>	<i>6</i>
3	REPONSES PAR THEMES.....	5	3.3.2	<i>Artificialisation des sols</i>	<i>7</i>
			3.4	NUISANCES SONORES ET SANTE.....	7
			3.5	DISTANCES AUX HABITATIONS	9
			3.6	PRODUCTION D’ELECTRICITE.....	9
			3.6.1	<i>Intermittence</i>	<i>9</i>
			3.6.2	<i>Performance énergétique</i>	<i>10</i>
			3.7	FINANCES ET BENEFICES POUR LA COMMUNE.....	11
			3.7.1	<i>Coûts, subventions et taxes</i>	<i>11</i>
			3.7.2	<i>Intérêts communes et riverains</i>	<i>11</i>
			3.7.3	<i>Financement participatif - crowdfunding</i>	<i>12</i>
			3.8	VALEUR DE L’IMMOBILIER	12
			3.9	PHASE DE TRAVAUX	13
			3.10	MANQUE DE CONCERTATION DES RIVERAINS	13
			3.11	INFLUENCE EOLIENNE SUR LA TELEVISION ET INTERNET	14
			4	ANNEXES : ENSEMBLE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	15
			5	ANNEXES : TABLEAU RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS ET DES REPONSES ASSOCIEES.....	40

1 Préambule

La concertation préalable du public, qui concerne les projets soumis à étude d'impact, est mise en place à l'initiative du maître d'ouvrage en amont de la demande d'autorisation.

Cette concertation préalable s'étendait du 13 octobre au 13 novembre 2021. Cette disposition permet au public de formuler ses observations ou propositions. Elle contribue ainsi à améliorer la qualité des projets et donc à renforcer leur acceptabilité. Concrètement, il s'agit de réfléchir ensemble aux différentes mesures pour accompagner au mieux l'intégration du projet au territoire.

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte, en Haute-Marne (52), la société VALECO a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable du public. Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux riverains potentiellement impactés par le projet de s'exprimer sur la base d'informations techniques et qui sont mises à disposition dans ce dossier.

Ainsi, le présent document a pour objectif de répondre aux observations formulées sur le projet éolien de Mandres. Ce projet sera composé de 3 à 4 aérogénérateurs, de puissance unitaire maximale de 4.8 MW et de 1 à 2 postes de livraison. Chaque aérogénérateur aura une hauteur maximale en bout de pale de 186 mètres.

Pour toute question, le lecteur peut s'adresser à :

Lucas GAILLARD
Chef de projets éoliens
lucasgaillard@groupevaleco.com

Agence de Boulogne Billancourt
30-32 Avenue du Général Leclerc – 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com

2 Synthèse des observations

2.1 Synthèse quantitative

Les habitants de la commune de Mandres-la-Côte ont été invités à se prononcer. La concertation publique a généré 26 contributions. Celles-ci ont été recueillies :

- Sur le recueil des observations laissé à disposition du public en mairie de Mandres-la-Côte (2 contributions)
- Par le retour du bulletin de participation (24 contributions)

2.2 Liste des observations

Pour respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD), les contributions sont présentées dans la *partie 4* intitulée « Ensemble des observations du public » sans les informations personnelles des participants.

La *partie 5* « Annexe ; Tableau récapitulatif des observations et des réponses associées » permettra une lecture facile des réponses au questionnement des participants.

2.3 Répartition des avis

On dénombre au total 11 avis favorables, 10 avis défavorables et 3 sans opinion (avec questions et réserves). Ceci nous permet de conclure sur le tableau de répartition des avis suivant :

Nature de l'avis	Nombre	Proportion des avis exprimés
Favorable	11	46 %
Sans avis explicite	3	12 %
Défavorable	10	42 %

Tableau 1 - Répartition des avis

Ce tableau ne présente pas les participations en double. En effet, deux personnes ont contribué sur le recueil des observations mais également par le retour du bulletin de participation.

2.4 Méthodologie d'étude des observations

En raison de la redondance de certaines informations, 11 thèmes principaux ont été identifiés. Ils portent sur des sujets généraux relatifs à l'éolien ou bien des points spécifiques au projet éolien de Mandres :

- 1) Le choix de la zone d'étude retenue

- 2) Saturation et pollution visuelle
- 3) Nature et paysages : faune, flore et sols
- 4) Nuisances sonores et santé
- 5) Distances aux habitations
- 6) Production d'électricité
- 7) Retombées pour la commune
- 8) Valeur de l'immobilier
- 9) Phase de travaux
- 10) Manque de concertation des riverains
- 11) Influence éolienne sur la télévision et internet

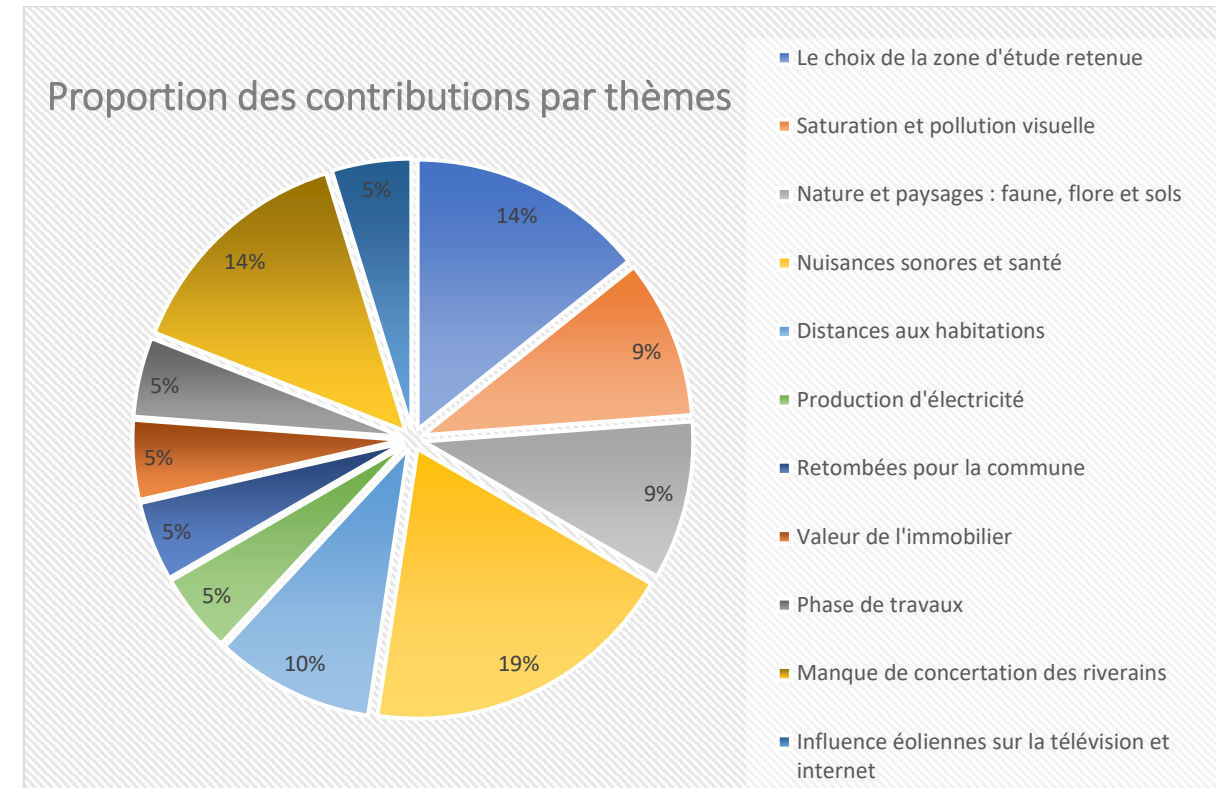
Dans chaque thème sont développées les principales remarques et questionnements présents dans les contributions.

2.5 Fréquence d'apparition des thèmes

Le tableau suivant répertorie le nombre d'occurrence de chaque thème dans les différentes contributions :

Thème	Nombre d'observations
Le choix de la zone d'étude retenue	3
Saturation et pollution visuelle	2
Nature et paysages : faune, flore et sols	2
Nuisances sonores et santé	4
Distances aux habitations	2
Production d'électricité	1
Retombées pour la commune	1
Valeur de l'immobilier	1
Phase de travaux	1
Manque de concertation des riverains	3
Influence éolienne sur la télévision et internet	1

Tableau 1- Fréquence d'apparition des thèmes



Le thème le plus récurrent est le n°4 « Nuisances sonores et santé ».

Deux autres thèmes se démarquent également : le n°1 « Le choix de la zone d'étude retenue » et le n°10 « Manque de concertation des riverains ».

3 Réponses par thèmes

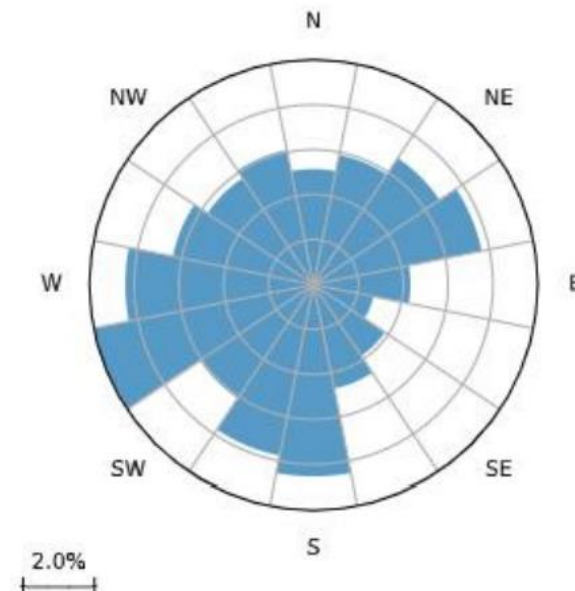
3.1 Le choix de la zone d'étude retenue

Le choix de la zone d'étude du projet s'est fait en prenant en compte les critères suivants :

- La présence du site en zone favorable du **Schéma Régional Eolien** (SRE). D'après le décret 11-678 du 16 juin 2011 « *Le SRE identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.* »
- La prise en compte de contraintes techniques (servitudes radioélectrique, etc...)
- La possibilité de **se raccorder au réseau électrique** depuis le poste de livraison (interface entre le réseau public et le réseau propre au parc éolien). Le câble reliant les postes de livraison au réseau électrique national relève du domaine public donc de la compétence du Gestionnaire du Réseau de Distribution. Le raccordement se fera **en souterrain** par enfouissement des lignes électriques afin de ne pas impacter les milieux naturels tout en préservant les aspects paysagers.
- Le **bon potentiel éolien** avec un gisement satisfaisant : vitesse moyenne du vent estimé à environ 5m/s à 50m. Ces données proviennent de la plateforme d'AWS TruePower¹ et seront confirmées par les mesures du gisement par le mât de mesure installé sur le site depuis août 2021 (données exploitables en septembre 2022).

Nous pouvons également nous appuyer sur la rose des vents ci-après issue des données satellitaires du vent dans la zone d'étude au cours des 20 dernières années. Celle-ci permet de visualiser les tendances du vent.

La connaissance de ces informations permet une implantation optimale c'est-à-dire permettant de « capter » au mieux le vent.



¹ Cette plateforme fournit des données mondiales et publiques sur le vent, issues notamment des données MERRA (NASA)

3.2 Saturation et pollution visuelle

3.2.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE

Une éolienne est un objet qui a pour rôle de capter du vent ; de ce fait, une éolienne se déploie dans la hauteur. Notons que la recherche a permis des progrès techniques réels ces dernières années et que les fabricants proposent aujourd'hui des machines plus hautes que par le passé : de 150 mètres bout de pale il y a 2 à 3 ans, elles sont passées à 240 mètres bout de pale.

Par conséquent, du fait de sa fonction et sa conception, une éolienne est un objet qui se voit dans le paysage.

Chacun perçoit ensuite cet objet différemment en fonction de la perception, subjective, qu'il en a et qui lui est propre. Ainsi, **pour les uns les éoliennes sont une nuisance pour le paysage et pour les autres, elles ne le sont pas.**

Conscients de cela, tant les services instructeurs de l'État que les porteurs de projets sont attentifs à mener les études nécessaires pour arriver à l'implantation la plus optimale en termes paysagers afin de **réduire l'impact visuel au maximum.**

Ce travail se base notamment sur :

- **L'étude paysagère** réalisée pendant la phase d'étude du projet : Il s'agit d'étudier comment sera vu et perçu le parc éolien à partir de tous les points remarquables à l'intérieur d'une zone de 20 km autour du parc : depuis les hameaux et les bourgs riverains et environnants, depuis les axes de circulation, les chemins touristiques mais également depuis les monuments et les lieux remarquables.
- Les **apports de la concertation** avec les habitants du territoire.

Des simulations visuelles intégrant de **30 à 50 photomontages** sont ensuite réalisées pour à la fois affiner le positionnement des machines et percevoir leur impact sur le paysage.

3.2.2 IMPACT SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Une **étude de l'état initial** de la zone d'étude est réalisée afin d'évaluer contexte environnemental et humain avant le projet. Elle permet notamment de connaître la sensibilité liée à la visibilité du projet depuis les abords des édifices historiques.

Sur le territoire d'étude du projet éolien de Mandres, **78 monuments historiques** ont été recensés dont 11 sur une aire d'étude rapprochée des éoliennes. Le patrimoine protégé du territoire apparaît relativement peu exposé avec seulement 3 monuments historiques dont la sensibilité attribuée est supérieure ou égale à modérée.

La carte ci-dessous montre la sensibilité paysagère des monuments pouvant être impactés visuellement par le projet éolien.

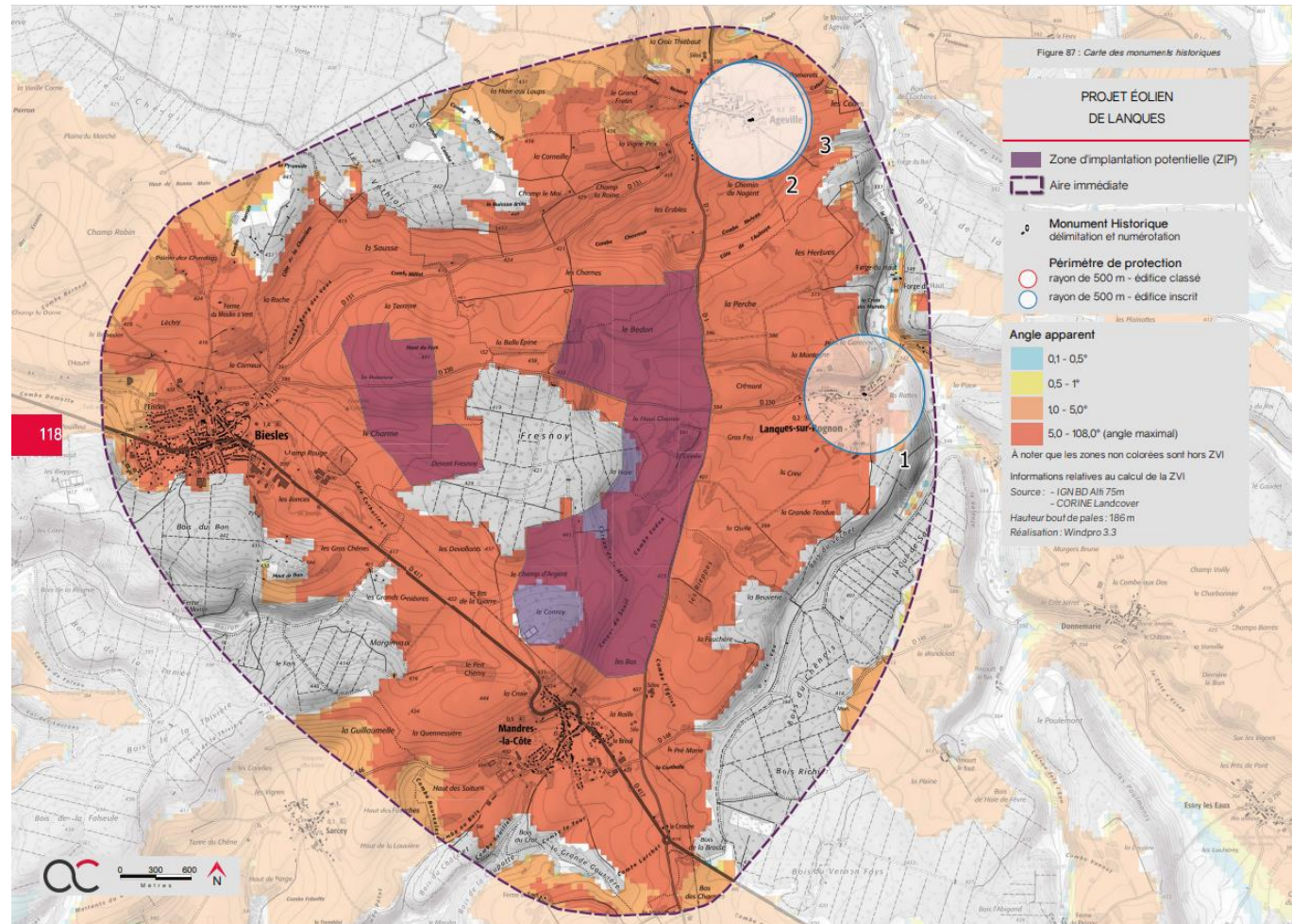


Figure 1: Carte synthèse du patrimoine de l'aire rapprochée

En tenant compte de ces sensibilités, le dossier d'étude d'impact permettra de choisir une implantation des éoliennes la moins impactante possible, basé sur une démarche ERC : éviter, réduire, compenser. Il sera donc question dans un premier temps d'éviter l'impact visuel au maximum. Si ce n'est pas possible alors il faudra réduire l'impact en diminuant par exemple le nombre d'éoliennes sur le projet.

Il n'est pas nécessaire d'opposer systématiquement l'éolien - outil de production d'énergie de la transition énergétique - avec le patrimoine historique du territoire. S'il a réussi à traverser les siècles, sa pérennité ne peut se faire aujourd'hui sans les technologies modernes, telles que les moyens de transport principalement carbonés, ou les divers outils de communication tels qu'internet, grand consommateur d'énergies renouvelables. La protection du patrimoine est souvent mise en avant comme incompatible avec l'éolien. Ce qui est plus rarement évoqué, c'est que l'entretien du patrimoine historique est un gouffre financier pour les collectivités. **Les recettes financières de l'éolien représentent un moyen de l'entretenir, de le valoriser et de le faire perdurer.**

² <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29015-rapport-academie-pharmacie-eoliennes.pdf>

3.2.3 OMBRES PORTEES

Les ombres portées peuvent survenir lorsqu'une éolienne est située entre le soleil et un point d'observation (une maison), l'alternance d'ombre et de lumière dû au passage des pales devant le soleil est appelé ombre portée.

Les nuisances visuelles telles que les ombres portées ne sont pas retenues par les académiciens comme pouvant induire un risque d'épilepsie et aucun cas d'épilepsie n'est avéré à ce jour. En effet, une réaction du corps humain ne peut apparaître que si la vitesse de clignotement est supérieure à 2,5 Hertz ce qui correspondrait pour une éolienne à 3 pales à une vitesse de rotation de 50 tours par minute. Les éoliennes actuelles tournent à une vitesse de **9 à 19 tours par minute** soit bien en deçà de ces fréquences.²

Cependant afin de limiter un éventuel impact sanitaire lié aux ombres portées, lorsqu'un aérogénérateur est implanté à moins de 250 mètres d'un bâtiment à usage de bureaux, l'exploitant réalise une étude démontrant que l'ombre projetée de l'aérogénérateur n'impacte pas plus de trente heures par an et une demi-heure par jour le bâtiment (Arrêté du 26 août 2011).

3.3 Nature et paysages : faune, flore et sols

Un parc éolien s'implante à distance de toute habitation, c'est-à-dire dans un milieu naturel et/ou agricole. Il a, par voie de conséquence, un impact sur l'environnement, impact plus ou moins important selon le milieu dans lequel s'insère.

Les projets sont soumis à la réalisation d'une étude d'impact, cette étude comporte un volet milieu naturel qui traite les **impacts du parc face à la biodiversité**. Elle développe notamment, à travers l'analyse de l'état initial, la **particularité de l'environnement local** en s'attachant à mettre en valeur les espèces rares et fragiles. Ces travaux sont confiés à des bureaux d'études experts et indépendants. De plus, des suivis environnementaux seront réalisés régulièrement après la mise en service du parc afin de contrôler et d'ajuster si besoin les mesures prises.

3.3.1 IMPACT SUR LA FAUNE, LA FLORE ET ZONE NATURA 2000

L'impact sur la nature d'un parc éolien fait l'objet d'une étude spécifique, l'**étude d'expertise écologique**, qui est impérative pour l'obtention de l'autorisation de construire puis d'exploiter le parc. Cette étude qui court, selon le

projet, sur une période de 12 mois à 18 mois de façon à travailler sur un **cycle biologique complet**, prend en compte aussi bien la flore que la faune du périmètre d'études (avifaune, chiroptères et autres espèces)

Tant les espèces qui peuplent le périmètre d'études que celles qui migrent à travers lui, sont identifiées et une attention toute particulière est portée aux espèces dites « patrimoniales », c'est-à-dire des espèces protégées pour assurer leur bon état de conservation dans le secteur. C'est le cas notamment de certaines espèces de chauves-souris et oiseaux.

Pour identifier les espèces, outre les expertises sur le terrain, le bureau d'expertise écologique s'appuie sur les données issues de la **DREAL**, de l'**INPN**, d'associations de protection de la nature locale.

Les impacts sur la faune sont différents selon la phase du projet :

- Pendant la **phase de construction** du parc, l'impact est essentiellement lié à la destruction ou la dégradation des milieux qui ont une incidence sur la flore et les habitats naturels ainsi que sur la faune.

Pour en tenir compte, la construction du parc se fait en dehors des périodes durant lesquelles les oiseaux nichent, par exemple. Aussi, un suivi de chantier réalisé par un écologue sera mis en place pour s'assurer de la mise en œuvre des mesures préconisées.

A noter qu'en signant la **charte « Chantier Vert »**, Valeco a naturellement mis en œuvre un management environnemental sur tous ses chantiers, conformément aux différentes recommandations environnementales, pour des travaux plus respectueux de l'environnement et plus sécurisés pour les intervenants.

- Pendant la **phase d'exploitation** du parc, les impacts les plus importants concernent les oiseaux et les chauves-souris. Il s'agit des risques de collision avec les pales et de la perturbation des vols migratoires. Dans la pratique, un suivi est réalisé pendant toute la phase d'exploitation du parc et ces impacts même s'ils existent, sont peu fréquents et limités.

Les Services de l'État, la **DREAL** en particulier, qui instruisent les dossiers de demande d'autorisation du parc, comportent des équipes spécialisées dans ce domaine qui font preuve d'une vigilance toute particulière en ce qui concerne les questions d'ordre écologique :

- Ils **définissent des protocoles** qu'il convient de respecter rigoureusement sous peine de non-recevabilité de l'étude écologique. Ces protocoles, extrêmement précis et rigoureux, définissent les périodes d'observation, un nombre minimal d'observations sur site, leur durée...
- Ils peuvent, concernant la demande d'autorisation du parc :
 - o **Imposer la présence d'un écologue** sur le chantier, pendant toute la période de construction.
 - o Autoriser l'exploitation **sous certaines conditions**, comme par exemple l'obligation de brider tout ou une partie seulement du parc à certaines heures de la journée et à certaines périodes de l'année.
 - o **Refuser la construction** du parc s'ils estiment un risque écologique trop important pour certaines espèces.

Enfin, à partir de la mise en service du parc, un **suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris** est effectué au cours de la première année puis les deux années suivantes. Ces données sont ensuite envoyées aux Services de l'État.

3.3.2 ARTIFICIALISATION DES SOLS

Les éoliennes, par leur **faible emprise au sol**, ne posent de problèmes majeurs à la flore que lors de la phase de construction avec notamment la **création de plateformes** d'une surface d'environ 1 500 à 2 000 m² (jusqu'à 3 500m² en forêt), la **création de pistes** ou le renforcement de pistes existantes et la **réalisation du socle** en béton armé d'environ 25 mètres de diamètre et environ 3-4 mètres de profondeur. Toutes ces réalisations nécessitent néanmoins une attention particulière. Se référer à la partie **3.9 Phase de travaux**.

Concernant la fondation des éoliennes, le béton est un matériau inerte qui ne pollue pas le sol ni le sous-sol. La réglementation impose le retrait de cette fondation dans sa totalité.

Les éoliennes sont des infrastructures d'avenir. Elles sont créées pour optimiser l'empreinte de l'homme sur l'environnement. Il ne s'agit pas de faire croire aux Français que cette infrastructure génère ZERO impact, mais un impact bien plus maîtrisé et limité que les énergies du passé, à savoir les énergies fossiles.

3.4 Nuisances sonores et santé

Il est reconnu qu'un bruit peut affecter les personnes qui y sont exposées. Les troubles peuvent être absents, légers, ou plus importants, selon le volume du bruit, la durée d'exposition au bruit, le moment de la journée, la distance au lieu d'origine du bruit, la fréquence du bruit...

Les bruits qui émanent d'une éolienne en fonctionnement ont une origine :

- Mécanique : liée aux vibrations due à la rotation de l'arbre du rotor ;
- Aérodynamique : induite par le passage du vent sur les pales ou de la pale devant le mât.

Les perturbations sonores ont diminué ces dernières années grâce à l'amélioration technique des machines et à une meilleure prise en compte des impacts acoustiques au moment des études du projet.

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par l'**arrêté du 26 août 2011** relatif aux éoliennes soumises à autorisation au titre des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement –ICPE**. Ces dispositions

reprennent pour l'essentiel celles qui prévalent dans la réglementation sur les bruits du voisinage³, définies dans le code de la santé publique⁴.

Cette réglementation est considérée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail – **AFSSET** – comme « l'une des plus protectrices d'Europe pour les riverains⁵ ».

Cette réglementation impose des limites : le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée (dont les habitations), doit être **inférieur à 35 dB (A)**⁶, correspondant au volume sonore d'une conversation à voix basse.

La réglementation impose également aux parcs éoliens de ne pas dépasser un niveau de bruit supérieur à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit **par rapport au bruit existant auparavant** (par exemple le bruit du vent dans les arbres).

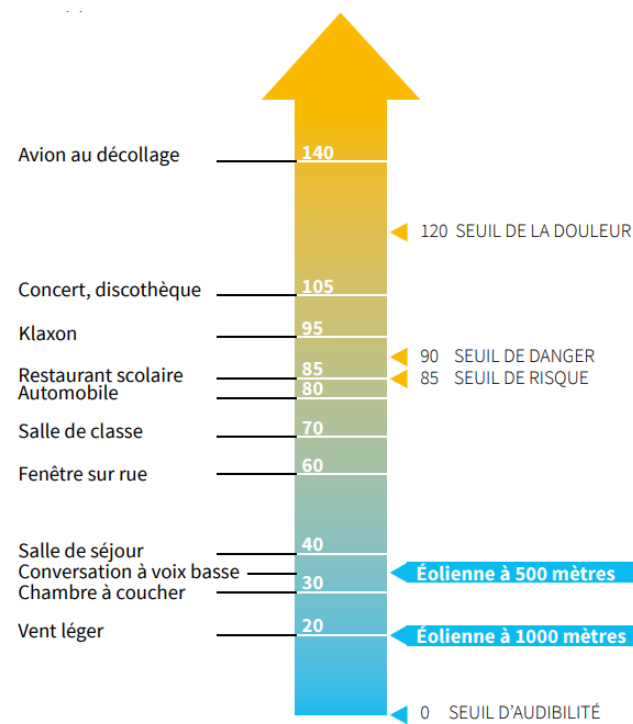


Figure 2 : OÙ se situe l'éolienne dans l'échelle du bruit ? (Source : ADEME, L'éolien en 10 questions (2019))

L'**acoustique** du parc éolien fait l'objet d'une étude à part entière qui fait partie intégrante du dossier d'autorisation remis aux services de l'État. Cette étude, menée par un bureau d'études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- Des **sonomètres** sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d'accueil du projet pour une période d'au moins 10 jours. Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu.

³ Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 et son arrêté d'application du 5 décembre 2006.

⁴ Articles R.1334-32 à R.1334-35 du Code de la santé publique.

⁵ Avis de l'AFSSET - mars 2008 - Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes.

- S'en suit un travail de **simulation numérique** de l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré. L'empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu.

Le travail de simulation permet de vérifier si les seuils réglementaires seront dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement. Si tel est le cas, plusieurs réponses techniques existent :

- La **modification** de l'implantation du parc et/ou du gabarit des éoliennes.
- L'installation de **serrations** sur les pales : ce sont des sortes de « peignes » inspirés des rapaces nocturnes (notamment du vol silencieux des chouettes effraies) qui sont montés sur les pales. Ils en modifient la pénétration dans l'air et, par voie de conséquence, réduisent le niveau sonore de la machine. Cette technologie est installée sur la plupart des nouvelles installations.



Figure 3 : Serration sur une pale d'éolienne

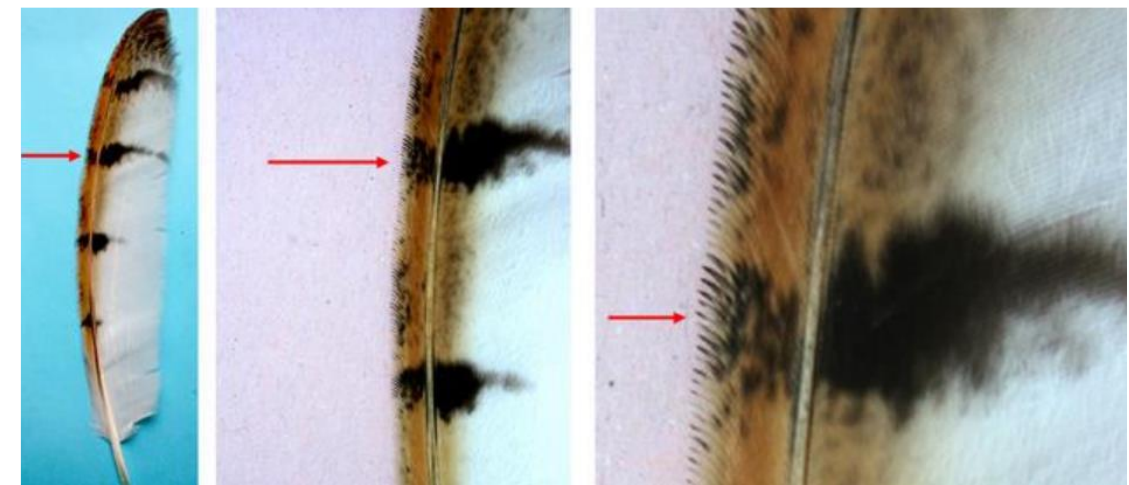


Figure 4 : Plumes de chouette effraie (ATENA78, 2020)

- La mise en place d'un **plan d'optimisation de fonctionnement** consistant à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions – vitesse de vent, direction, météo... – voire, dans les cas extrêmes, à arrêter la machine.

⁶ Une valeur exprimée en dB (A) évalue en décibel un niveau sonore avec la pondération A de la norme CEI 61672-1. Cette pondération tient compte de la sensibilité moyenne, à un faible volume sonore, des personnes ayant une audition considérée comme normale, pour chaque fréquence. L'oreille humaine n'est pas sensible de la même façon à tous les types de son : les auditeurs ressentent en général un bruit aigu comme plus sonore qu'un bruit grave de même intensité acoustique.

Un **suivi acoustique** est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s’assurer que le niveau sonore des machines installées respecte bien les seuils réglementaires et que le parc éolien est en conformité avec l’étude menée dans le cadre de la demande d’autorisation environnementale.

Si tel n’est pas le cas, les Services de l’État, la DREAL par l’intermédiaire de l’Inspecteur des Installations Classées, mettent en demeure la société qui exploite le parc pour une mise en conformité. Si elle ne le fait pas, le parc éolien peut être arrêté.

En tout état de cause, les émissions acoustiques ne peuvent pas être à l’origine de troubles physiques. Il y a 50 000 éoliennes dans le monde, dont certaines en fonctionnement depuis plus de 20 ans. Aucun problème de santé qui aurait alerté les autorités sanitaires n’a été remarqué.

Si le parc éolien fait « trop » de bruit en fonctionnement, il est possible de déposer une plainte auprès de l’Inspecteur des Installations Classées. Si les dépassements acoustiques sont avérés, l’exploitant du parc est mis en demeure de se conformer à la réglementation.

3.5 Distances aux habitations

La réglementation française impose une **distance minimale au bâti (ou aux zones à vocation d’habitation) de 500 mètres**, comme indiqué au dernier paragraphe de l’article L.553-1 du code de l’environnement.

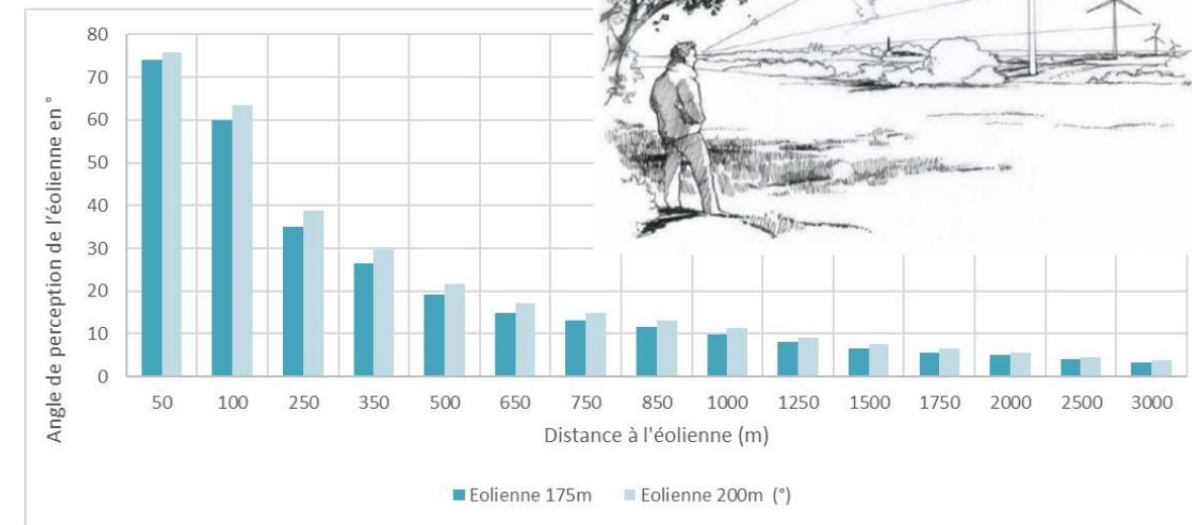
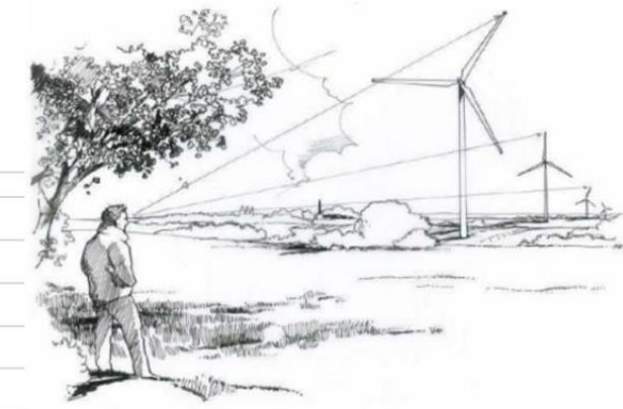
« Les installations terrestres de production d’électricité utilisant l’énergie mécanique du vent constituant des unités de production telles que définies au 3° de l’article 10 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l’électricité, et dont la hauteur des mâts dépasse 50 mètres sont soumises à autorisation au titre de l’article L. 511-2, au plus tard un an à compter de la date de publication de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 précitée. La délivrance de l’autorisation d’exploiter est subordonnée à l’éloignement des installations d’une distance de 500 mètres par rapport aux constructions à usage d’habitation, aux immeubles habités et aux zones destinées à l’habitation définies dans les documents d’urbanisme en vigueur à la date de publication de la même loi. »⁷

Pour le projet de Mandres, la zone d’étude n’envisage pas d’éolienne à moins de 700m des habitations.

En ce qui concerne la hauteur des éoliennes :

Le graphique ci-après décrit la perception visuelle d’une éolienne en fonction de la distance entre la machine et l’être humain. Cet exemple compare une éolienne de 175m et une de 200m. On constate qu’entre 100m et 650m, la différence de taille se retrouve dans la **différence de perception**. Au-delà de cette fourchette, la différence de perception diminue progressivement en fonction de la distance pour devenir quasiment inexistante.

⁷ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022478077/2011-07-12



3.6 Production d’électricité

3.6.1 INTERMITTENCE

L’énergie éolienne est variable, elle n’est pas intermittente. Sur le territoire français, les éoliennes tournent et produisent de l’électricité **95 % du temps** selon l’ADEME. De plus, cette énergie est prévisible, notamment grâce à la météo, qui permet d’anticiper les chiffres de production 3 jours à l’avance. Les prévisions de vent sont notamment fournies par Météo-France ou par le Centre Européen de Prévision Météorologique à Moyen Terme. L’évolution des technologies permet par ailleurs de produire de l’énergie éolienne avec des vents de plus en plus faibles.

De plus, la France possède trois régimes de vent différents (Atlantique, Mer du Nord et Méditerranée). Le vent souffle donc presque en permanence dans au moins une partie du pays, et d’autant plus en hiver, saison lors de laquelle la demande d’électricité est la plus forte. Quand il n’y a pas de vent dans une région, il y a de fortes chances qu’il y en ait dans une autre. **Le parc éolien français produit donc quasiment en permanence.**

L’énergie éolienne étant une énergie « variable », il est en **effet nécessaire de maintenir d’autres moyens de production d’électricité**. Cependant, elle permet à chaque fois de se substituer à la production de cette même électricité par des centrales fossiles émettrices de gaz à effet de serre et polluants.

Le gestionnaire du réseau électrique **compense** la variabilité résiduelle de l’éolien en utilisant les autres sources de production et les capacités de stockage offertes, notamment par l’eau des barrages, des lacs de retenue et des

stations de transfert d'énergie par pompage (STEP). Le stockage de l'énergie éolienne est un domaine de recherche qui progresse rapidement

De plus, des recherches sont en cours pour créer un réseau d'éoliennes intelligent « smart grids » qui permettrait de lisser les variations de production et de stocker les surplus.⁸

Il est possible de contrôler les centrales éoliennes afin de réguler la puissance injectée et assurer ainsi l'équilibre du réseau. Dans le cas où le réseau ne peut absorber toute l'électricité produite, les éoliennes peuvent être arrêtées, ce qui explique qu'on puisse voir, dans un parc éolien, un ou plusieurs aérogénérateurs à l'arrêt : il ne s'agit pas toujours d'une panne ou d'un arrêt pour entretien, mais aussi éventuellement d'une **nécessité pour la gestion du réseau**.

3.6.2 PERFORMANCE ENERGETIQUE

L'objectif des énergies renouvelables n'est pas seulement de stopper la production de CO₂, et réduire ainsi le réchauffement climatique, mais aussi de **réduire la dépendance de la France au nucléaire**, qui présente d'autres contraintes que les énergies fossiles, principalement liées à la sûreté, la santé humaine, le retraitement des déchets, la dépendance aux pays fournisseurs de combustibles, etc. Nous sommes en effet le pays le plus nucléarisé du monde (en centrale nucléaire / habitant) !

Le but est donc de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité tout en faisant monter celle des énergies renouvelables. Il n'est pas envisagé un scénario du « tout, tout de suite », ni même « 100% éolien », mais plutôt de **diversifier l'approvisionnement**, et que cette transition se fasse intelligemment sur les années à venir, en parallèle d'une réduction massive de nos consommations d'électricité.

En Europe, en une dizaine d'années, il a été implanté environ 30 000 mégawatts éolien. Cette puissance représente l'équivalent d'une douzaine de réacteurs nucléaires. Dans le même laps de temps, seulement un ou deux réacteurs nucléaires ont été mis en service. Parmi toutes les sources de production électrique, c'est la filière éolienne qui s'est le plus développée.

L'objectif de diversification du mix énergétique a été affiché par le Gouvernement lors de la présentation de novembre 2018 par le Président de la République des objectifs de puissance pour les énergies renouvelables (EnR) installée définis dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour la période 2019-2028.⁹

Ils sont, pour **l'éolien terrestre, de 24,6 GW en 2023 et compris entre 34,1 et 35,6 GW à l'horizon 2028**. Concernant le nucléaire, Monsieur Emmanuel Macron a annoncé la fermeture de 14 réacteurs d'ici 2035 : la fermeture des deux réacteurs de Fessenheim durant l'été 2020, la fermeture de 4 à 6 réacteurs d'ici 2030, les autres entre 2030 et 2035. **La fermeture de ces réacteurs sera compensée par les EnR.** Par ailleurs, le facteur de charge éolien (estimé à 24,7% dans le bilan RTE 2019¹⁰) doit être mis en perspective avec les 13,5% du solaire photovoltaïque qui est plébiscité dans de nombreuses contributions ou encore avec les 30% d'efficacité électrique du cycle nucléaire ou des centrales

⁸ Parc éoliens : des smart grids pour optimiser la production <https://www.futura-sciences.com/tech/actualites/technologie-parcs-eoliens-smart-grids-optimiser-production-23299/>

⁹ « Programmes pluriannuels de l'énergie (MTE5, 2020) : <https://www.ecologie.gouv.fr/programmes-pluriannuelles-lenergie-ppe#e0>

au gaz. Le facteur de charge est la charge moyenne annuelle effective rapporté à la charge nominale de l'installation, utilisée pour calculer la rentabilité d'une énergie.

On peut donc raisonnablement dire que les éoliennes répondront à la demande en consommation de la population quand la politique zéro carbone sera bien engagée, pour la bonne raison qu'elle ne sera **pas la seule source** de production d'électricité. Une gestion anticipée et réfléchie du réseau, basé sur un **mix énergétique bien équilibré** et complémentaire rendront suffisantes les productions d'énergies variables comme l'éolien ou le solaire.

Elles respecteront également cette politique dans son fondement même qui est d'arriver à une neutralité carbone. A l'heure actuelle, l'ADEME indique que la production d'un kWh éolien émet en moyenne **12.7g de CO₂**. Ces émissions indirectes, liées à **l'ensemble du cycle de vie du parc éolien (de sa construction à son démantèlement)**, sont donc très faibles au regard des autres énergies, fossiles notamment.

Les résultats du rapport de l'ADEME sont introduits dans le graphique ci-dessous pour permettre une meilleure compréhension. Ce graphique permet alors de mettre en lumière la pertinence de l'énergie éolienne terrestre puisque l'émission de g CO₂/kWh produite est plus de **6 fois inférieure** à celle du mix énergétique français (**87g de CO₂**.¹¹).

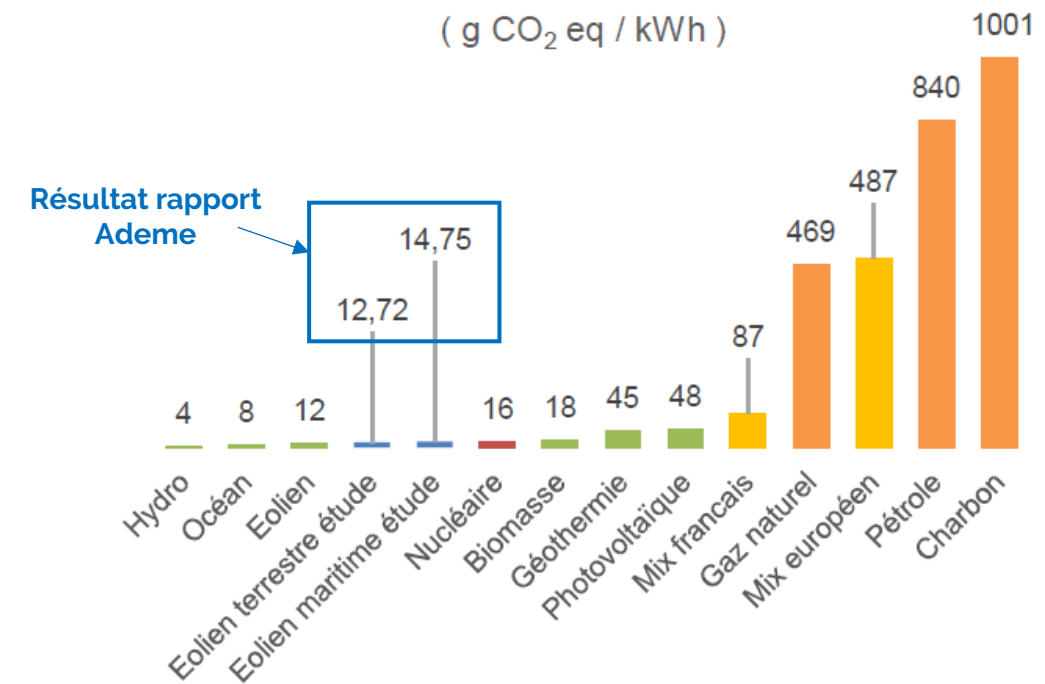


Figure 10 : Emissions de CO₂/kWh des différentes énergies (IPCC)

¹⁰ « Bilan électrique 2019 » (RTE, 2019) : https://assets.rte-france.com/prod/public/2020-06/bilan-electrique-2019_1_0.pdf

¹¹ Avis de l'ADEME sur l'énergie éolienne (2016) <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avis-ademe-eolien-201604.pdf>

3.7 Finances et bénéfices pour la commune

3.7.1 COÛTS, SUBVENTIONS ET TAXES

L'éolien a l'avantage d'avoir des coûts connus, le développement des parcs en France étant très encadré. Ils **couvrent l'ensemble de son cycle de vie**, les coûts de démantèlement, recyclage et remise en état des sites étant notamment inclus au coût final.

Début 2018, les résultats du premier appel d'offre éolien terrestre établissent en moyenne le coût de l'énergie éolienne à 65.4€/MWh. Plus récemment, ce chiffre a encore baissé : 62.9€/MWh début 2020 pour atteindre **59.7€/MWh** lors du dernier appel d'offres.

D'une manière plus générale, le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) indique dans un rapport de 2015 : « *La Cour des comptes estime que la filière éolienne terrestre est proche de la compétitivité, avec des coûts compris entre 62 € et 102 €/MWh à comparer avec un coût de production de l'électricité nucléaire amorti de 49,5 € le MWh [...] ou du nucléaire de nouvelle génération qui est de l'ordre de 114 €/MWh (évaluation par la Cour des Comptes du coût de production de l'électricité issue de l'EPR de Hinkley Point au Royaume-Uni)* »¹²

Le surcoût résultant de l'obligation d'achat est compensé par la **contribution au service public de l'électricité (CSPE)**. Celle-ci est fixée à 22,5 €/MWh depuis le 1er janvier 2016 et est supportée par tous les consommateurs d'électricité. **Elle sert à financer le développement de l'énergie éolienne, au même titre que les autres énergies renouvelables, la cogénération, la péréquation tarifaire dans les ZNI, etc.**

L'éolien ne représente que 15,2 % du total de la CSPE, et non la majorité.

La délibération de la **Commission de régulation de l'énergie (CRE)** du 15 juillet 2020 relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2021 porte à 19% le soutien à l'éolien, soit 1,763 milliards d'euros¹³.

Rapporté à un ménage consommant 2,5MWh par an, le SER indiquait pour les chiffres 2016 : « *17% financent le soutien à l'éolien, soit 1,190 milliards d'euros, ou 3,8 euros/hab/MWh/an. En moyenne, pour un ménage consommant 2 500 kWh par an, le coût annuel du soutien à l'éolien est donc inférieur à 9,56 euros* ».

La FEE relaye aussi un chiffre du même ordre en communiquant dans son infographie 2018 :

« En 2016, le coût moyen de l'énergie éolienne pour les français s'élevait à 1€ par mois et par foyer »

¹² « Questions/réponses sur l'énergie éolienne terrestre » (SER, 2015) : https://ser-evenements.com/IMG/pdf/questions_reponses_e9olien_ser_planches.pdf

¹³ « Délibération relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2021 » (CRE, juillet 2020) : <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/evaluation-cspe-2021>

¹⁴ L'éolien dans la transition <https://fee.asso.fr/la-transition-energetique/>

La production d'électricité éolienne s'élève à 39,7 TWh sur l'année 2020 ce qui représente **plus de 8,8 % de la consommation électrique française en 2020**. La puissance raccordée au cours de l'année 2020 s'élève à 1 105 MW selon le Panorama de l'électricité renouvelable 2020 publié par RTE.¹⁴

A l'avenir, elle est amenée à représenter la moitié du mix énergétique en France : « *Dans le scénario central de l'étude de l'ADEME, l'éolien terrestre français représente 53% de la production d'électricité. L'éolien est donc de fait le pilier central du mix électrique Français en 2050* ». ¹⁵

De plus, si l'on considère les résultats à une autre échelle que celle des GWh produits, et tous les gains en termes de sécurité, baisse de la production de gaz à effets de serre... l'investissement est loin d'être disproportionné au résultat !

3.7.2 INTERETS COMMUNES ET RIVERAINS

Communes

L'éolien, en tant qu'activité économique implantée sur un territoire, génère des **retombées économiques pour les collectivités locales** :

- **Taxe foncière sur les Propriétés Bâties** (TFPB);

- **Contribution Economique Territoriale** (CET) : intégralement perçue par les communes et communautés de communes. Son taux, fixé par la commune d'implantation, varie en fonction de la valeur locative des biens

- **Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux** (IFER) : dont le montant est de 7.70 € par kW installé¹⁶.

Selon le parc éolien et les taux de fiscalité votés localement, les retombées fiscales annuelles perçues par l'ensemble des collectivités locales oscillent autour de **10 000€/MW installé**.

Les retombées fiscales pour la commune proviennent d'impôts payés par tout propriétaire ou usufruitier de propriétés bâties pour la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties, par toute personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle non salariée, lucrative et à titre habituel pour la Contribution Economique Territoriale, et par toute entreprise exerçant une activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications pour l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

Riverains

Les intérêts des collectivités territoriales locales sont en soit des intérêts indirects pour les riverains qui vivent dans la commune ou la communauté de communes.

¹⁵ "Mix électrique 100% Renouvelable à 2050" (juin 2016) : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/mix-100-enre_evaluation-macro-economique-8891.pdf

¹⁶ <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/795-PGP.html/identifiant=BOI-TFP-IFER-10-2021021>

De façon plus directe, **diverses actions peuvent être mises en place selon la demande des habitants** : plantation d'arbres au fond des parcelles des éoliennes, fourniture d'électricité verte à des tarifs préférentiels, campagne de financement participatif pour la construction du parc permettant un placement à un taux d'intérêt préférentiel (de l'ordre de 6%, à comparer avec les taux d'un livret A de l'ordre de 0.5%) etc...

Valeco reste ouvert à la mise en place d'outils spécifiques d'intérêts pour les riverains selon les demandes et les possibilités de réalisation.

3.7.3 FINANCEMENT PARTICIPATIF - CROWFUNDING

Comme cité au-dessus, le financement participatif peut être très avantageux pour ses participants.



Le Financement Participatif

Bénéficiaire directement de retombées économiques grâce au projet de parc éolien

Le principe :
Pour financer les études de faisabilité, l'installation d'un mât de mesure ou encore la construction de ses parcs éoliens et solaires, Valeco peut faire appel à des prêts bancaires. Ainsi, plutôt que d'emprunter exclusivement à une banque, le prêt peut venir des habitants les plus proches du projet, qui bénéficient ainsi d'un investissement fiable et attractif.

Sur les 3 dernières années, Valeco a levé plus de **1 500 000 €** auprès des citoyens les plus proches de ses projets.



- 1 Une plateforme indépendante.**
La plateforme ne dépend pas de Valeco et est régulée par l'Etat français. Les projets dans lesquels investir sont sélectionnés pour leur solidité financière après un audit rigoureux.
- 2 Une campagne de financement participatif**
La campagne dure généralement quelques semaines avec un objectif de collecte. Elle est ouverte à toutes les personnes majeurs habitant à proximité du projet éolien.
- 3 Vous placez votre argent**
Vous placez votre épargne à partir de 10€ et sans aucun frais de gestion. Selon le projet, le taux d'intérêt peut aller de 4% à 6% sur une durée de 2 à 5 ans.
- 4 Vous touchez les intérêts de votre prêt**
Les intérêts sont net d'impôt et vous recouvrez votre capital de départ au terme du prêt. Il ne vous reste plus qu'à réinvestir dans une autre projet de Valeco !

Exemple de référence chez Valeco : Parc Eolien de Séverac d'Aveyron : (<https://www.lendosphere.com/les-projets/pretez-pour-le-projet-eolien-communal-de-severac-d>)



Figure 5 : Financement participatif du parc de Séverac d'Aveyron

3.8 Valeur de l'immobilier

Plusieurs études françaises ont démontré que l'impact des éoliennes sur le marché de l'immobilier, qui s'étudie sur plusieurs années, pour des biens situés proches ou ayant une vue sur celles-ci est nul, tant en termes de prix au m² que de dynamisme des constructions neuves :

- Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers – contexte du Nord-Pas-de-Calais ; Climat énergie environnement et Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement, Nord-Pas-de-Calais ; 2008
- Éoliennes et territoires, le cas de Plouarzel ; Université de Bretagne Occidentale ; 2008
- Enquête concernant l'impact économique des éoliennes dans l'Aude et leur perception par les touristes ; Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Aude ; 2002

Ceci permet de conclure que quantifier une hypothétique variation du marché comporte une forte incertitude. Le projet éolien de Mandres sera réfléchi pour impacter le moins possible le paysage (distance prises par rapport aux habitations, réduction du nombre d'éoliennes, etc.), **il est possible de présager raisonnablement que son effet sera négligeable sur l'attractivité des environs et sur l'immobilier.**

En effet, l'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage). Il ne joue que sur les éléments subjectifs, qui peuvent varier d'une personne à une autre.¹⁷

¹⁷ Désintox, éolien et immobilier : <https://fee.asso.fr/comprendre/desintox/eolien-et-immobilier/>

Par ailleurs, les retombées économiques générées par le parc éolien permettent aux collectivités de maintenir ou de financer de nouveaux équipements ou services et ainsi d'améliorer leur attractivité. C'est d'autant plus vrai pour des petites communes, qui se trouvent bien souvent dynamisées par les bénéfices d'un parc éolien.

3.9 Phase de travaux

En raison des travaux limités de génie civil, **la construction d'une éolienne se fait assez discrète**. Les phases les plus spectaculaires concernent le transport et le montage de l'éolienne.

Les travaux de **construction d'un parc éolien** se déroulent de la manière suivante :

- Débroussaillage réglementaire autour des éoliennes ;
- Aménagement des accès avec une mise au gabarit des pistes et chemins existants (largeur de 5m et rayon de courbure d'environ 50m), un décapage superficiel des terres végétales (0 à 30cm selon la profondeur de sol), un compactage de tout-venant (20 à 40cm selon la portance du terrain) et la création de fossés permettant l'écoulement des eaux ;
- Raccordement électrique par enfouissement du réseau le long des voies d'accès à l'aide d'une trancheuse/reboucheuse (profondeur 1 m et largeur 50 cm) ;
- Aménagement des fondations des éoliennes par décaissement, coulage du béton, remblayage, compactage des déblais excavés et mise en réserve des terres végétales ;
- Aménagement des plates-formes de montage des éoliennes par décapage superficiel (0 à 30 cm selon la profondeur de sol), compactage de gravillons (10 à 20 cm selon la portance du terrain) et mise en réserve des terres végétales ;
- Acheminement et montage des éléments constitutifs des éoliennes ;
- Réduction possible des emprises des fondations des éoliennes ;
- Valorisation des emprises des fondations des éoliennes par régalaie des terres végétales décapées et préalablement mises en réserve permettant une meilleure reprise de la végétation ;

Les travaux de **démantèlement** d'un parc éolien sont plus courts et se déroulent de la manière suivante :

- Retrait du poste de livraison et du réseau électrique ;
- Démontage des éoliennes, retrait du socle en béton ;
- Restitution des emprises (voies d'accès élargies, plates-formes et poste de livraison) ;
- Remise en état des emprises restituées par décompactage et revégétalisation si nécessaire.

Concernant l'impact sur l'air du projet, il est évident que pendant la phase de travaux, la production de poussières est inévitable. Cependant, des mesures pourront être prises pour réduire ces effets notamment si les travaux ont

lieu en période sèche. Cela concerne le chantier de construction et le chantier de démantèlement. La pollution liée au trafic routier lors de la phase chantier restera limitée dans le temps et peut être assimilable à celle qui est générée lors de l'exploitation agricole des parcelles du secteur d'implantation.

A noter qu'en signant la **charte « Chantier Vert »**, Valeco a naturellement mis en œuvre un management environnemental sur tous ses chantiers, conformément aux différentes recommandations environnementales, pour des travaux plus respectueux de l'environnement et plus sécurisés pour les intervenants.

3.10 Manque de concertation des riverains

En 2018, le conseil municipal de Mandres-la-Côte a délibéré en faveur de l'étude et du développement d'un projet éolien sur son territoire. Ce n'est qu'après avoir obtenu cette délibération que les études et le développement du projet ont pu commencer.

En 2020, une déclaration préalable de travaux est déposée en mairie par Valeco dans le but d'installer un mât de mesure sur site.

En mai 2021, une lettre d'information a été distribuée aux habitants de la commune de Mandres-la-Côte. Puis, s'en est suivi une 2^{ème} en septembre 2021, informant de l'ouverture d'une période de concertation préalable.

La concertation préalable a eu lieu du 13 octobre au 13 novembre 2021. Elle prend place avant le dépôt du dossier en préfecture, le projet est alors loin d'être figé et l'implantation n'est pas encore définie.

Pour rappel, La Concertation Préalable est un **processus volontaire** mis en place par le porteur de projet. Cette concertation est à ne pas confondre avec l'**enquête publique** qui interviendra lors de l'instruction du dossier par les services de la Préfecture et sera organisée par un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif.

La concertation a pour but :

- D'informer de manière juste et transparente sur le contenu du projet
- De recueillir les avis du public en lui donnant la possibilité de formuler ses observations et propositions
- De répondre aux interrogations sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de sa réalisation

Sa durée est comprise entre 15 jours et trois mois.

→ **À ce stade, les études du projet et les solutions techniques ne sont pas figées.**

→ Le maître d'ouvrage doit rendre public le bilan de la concertation dans les 3 mois qui suivent la fin de la période de consultation du public

Les modalités suivantes ont été mis en place pour répondre aux objectifs précédemment cités :

- Mise en ligne d'un site internet dédié au projet
- Mise à disposition d'un dossier de concertation en mairie et téléchargeable sur le site internet
- Mise à disposition d'un recueil des observations du publique disponible en mairie, formulaire de contact accessible via le site internet et adresse mail Valeco
- Organisation de 2 permanences d'information en Mairie de Mandres-la-Côte (de 4h chacune)
- Affichage de l' « avis de concertation Préalable »
- Distribution d'un kit de participation aux habitants de Mandres-la-Côte

Les remarques formulées nous permettront de concevoir un projet qui tient compte de l'avis du public. L'implantation sera donc la résultante d'une **analyse multicritère** (contraintes techniques mais aussi enjeux environnementaux et sociaux).

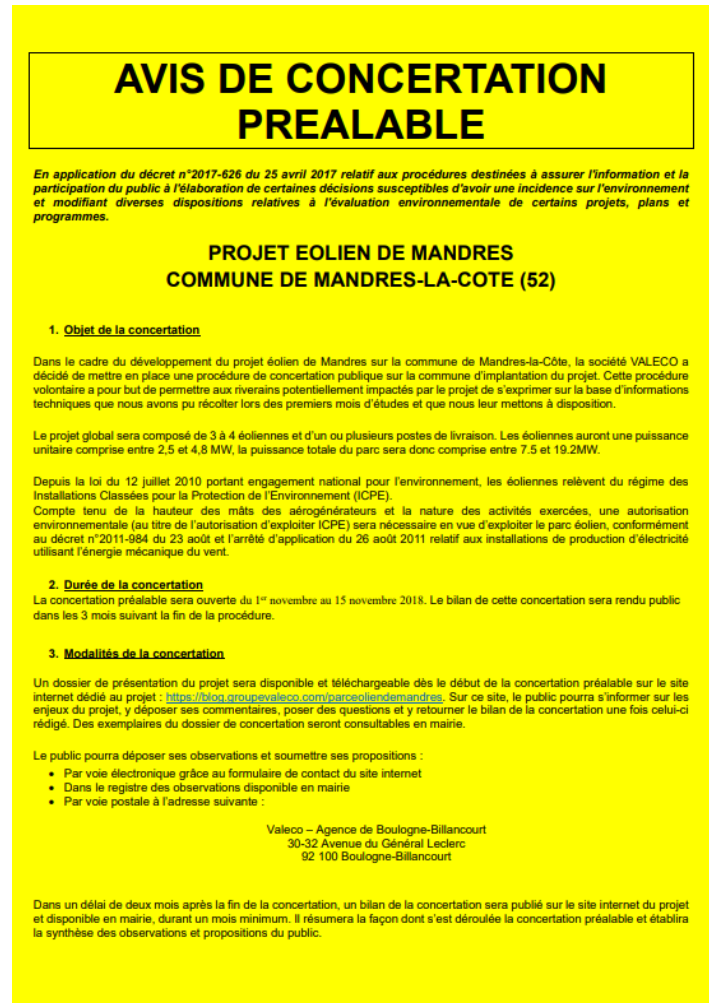


Figure 6 : Avis de concertation initial affichée dans la commune

Enfin, le bilan de la concertation sera inséré dans le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposé en préfecture. **Les services de l'état et par conséquent le préfet, auront donc connaissance de cette concertation préalable.**

3.11 Influence éolienne sur la télévision et internet

La réflexion et la diffraction des ondes électromagnétiques sur les pales des éoliennes peut générer une perturbation des ondes hertziennes (radio, télévision, antennes de relais de téléphonie mobile, wi-fi). Ce phénomène a fait l'objet de nombreuses études dans plusieurs pays. En France, dès 2002, l'**Agence nationale des fréquences (ANFR)** a identifié ce phénomène de perturbation, qui concerne surtout l'implantation d'éoliennes dans les zones dégagées.

Les études préalables à l'implantation de parcs éoliens prennent en compte l'ensemble des servitudes radioélectriques. Les zones de servitudes radioélectriques, établies par décret, fixent une **limitation de la hauteur des obstacles** dans des zones établies autour des centres d'émission ou de réception et sur le parcours des faisceaux hertziens.

Le plus souvent, une modification de l'implantation des éoliennes permet d'éviter les perturbations. Si l'implantation alternative est difficile à mettre en œuvre, le développeur éolien devra installer un réémetteur ou un mode alternatif de réception de la télévision, comme le satellite. En cas de plainte des riverains, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est consulté et réalise une expertise pour proposer des solutions alternatives.¹⁸

L'article L. 112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation impose que, lorsque

« L'édification d'une construction apporte une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments situés dans le voisinage, **le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes** dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation. »

La société VALECO s'engage donc à respecter la loi.

Ainsi, en cas de troubles télévisuels rapportés à la suite de la construction du parc, Valeco fera venir un expert sur site pour régler le problème. **Toutes les mesures prises seront intégralement à la charge de la société, conformément à l'article cité ci-dessus** (passage à un autre mode de réception comme l'ADSL ou la fibre, construction d'un nouvel émetteur TNT et réorientation des antennes-râteaux vers ce dernier...).

¹⁸ <https://fee.asso.fr/comprendre-leolien/les-eoliennes-les-radars-et-les-ondes/>

4 Annexes : Ensemble des observations du public

NOM Prénom	Contact (email/téléphone)	Observations (Suggestion nom de projet éolien)
		Projet avec contraintes max. à retenir.
		Décide immédiatement Réduction facture 20% hauberes concertation aux habitants Decision Acte ? Définitive ?

3

Contribution n°1

Contribution n°2

Contribution n°3



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

- Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre : COMMUNE

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

- L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

- Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre :

Sans avis

- Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

.....
.....
.....

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

- Projet Eolien du Champ d'Argent
 Projet Eolien du Conroy
 Projet Eolien des Coteaux
 Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contribution n°4



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte

A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité

Par le bouche-à-oreille Autre : Flyers

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique

L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)

L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir

Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire (beaucoup trop)

Autre : Trop d'implantation dans le secteur

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas

Manque d'information sur le projet

Autre : pollution liée à l'implantation des pich



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Contribution n°5



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre.....

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Contribution n°6



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

- Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

- L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

- Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre:

Sans avis

- Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat Ileek ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contribution n°7



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

- Par le porteur de projet Par la municipalité
- Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

- L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
- L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
- L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

- Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
- Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
- Autre :

Sans avis

- Le sujet ne m'intéresse pas
- Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

.....
.....
.....

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contribution n°8



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité

Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique

L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)

L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir

Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire

Autre :

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas

Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non (Présent 33 ans)

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...)?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien *peu importe*

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Contribution n°9



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte

A renvoyer avant le 13/11/21

- 1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?
 Oui Non
 Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?
 Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :
- 2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?
 Favorablement
 L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet
 Défavorablement
 Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre.....
 Sans avis
 Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet
 Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Projet ancienne Municipalité 2008-2009
 HAUT CHERIK avec communes
 LAURENT JACQUES ALGERIE - MANDRES LA COTE

Contribution n°10



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre.....

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Contribution n°11



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre :

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Contribution n°12



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre.....

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?
 Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

.....
.....
.....

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contribution n°13



Bulletin de participation – Concertation préalable

*Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21*

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre.....

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?
 Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent
 Projet Eolien du Conroy
 Projet Eolien des Coteaux
 Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contribution n°14



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité

Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique

L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)

L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir

Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire

Autre :

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas

Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Bien sûr, on accueille favorablement une source d'électricité autre que le nucléaire... Ceci n'empêche pas de réfléchir aux emplacements, de façon à éviter les bruits, notamment la distance nécessaire entre le parc et les habitations doit être généralement envisagée. Merci

Contribution n°15



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre.....

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat Ilek ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Contribution n°16



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

- 1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?
 Oui Non
Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?
 Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :
- 2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?
 Favorablement
 L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet
 Défavorablement
 Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre.....
 Sans avis
 Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet
 Autre :



- 3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?
 Oui Non
Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?
Réponses à mes questions bien données
- 4) Etes-vous intéressés par :
> Le Financement participatif ?
 Oui Non
> La mise en place d'un partenariat IleK ?
 Oui Non
- 5) Suggestions de nom pour le projet :
 Projet Eolien du Champ d'Argent
 Projet Eolien du Conroy
 Projet Eolien des Coteaux
 Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contribution n°17



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

- Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

- L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir

Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire *tout autour*

Autre... *Pollution du terrain par le béton puis au moment du démantèlement*

Sans avis

- Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...)?

4) Etes-vous intéressés par :

➢ Le Financement participatif ?

Oui Non

➢ La mise en place d'un partenariat ilek ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

- Projet Eolien du Champ d'Argent
 Projet Eolien du Conroy
 Projet Eolien des Coteaux
 Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Il y a déjà plusieurs parcs éoliens autour de nous - ça suffit

Projet très cher pour peu de résultats positifs

Pollution du sol, du paysage, a-t-on pensé au gibier? le bruit

Contribution n°18



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre :

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?
 Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...)?

Impossible de m'y rendre pendant mes heures de travail

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contribution n°19



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte

A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité

Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique

L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)

L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir

Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire

Autre :

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas

Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat Ileek ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

je m'inquiète des nuisances sonores et des répercussions sur la santé, sur le sommeil.

A combien de mètres peuvent être implantées les éoliennes, des habitations ?

Quelles retombées économiques sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Contribution n°20



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte

A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité

Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique

L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)

L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir

Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire

Autre :

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas

Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...)?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat lilek ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Pollution visuelle

Bruit

Perturbation des ondes

Contribution n°21



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte

A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité

Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique

L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)

L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir

Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire

Autre.....

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas

Manque d'information sur le projet

Autre : Nous ira à la santé



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...)?

Rien de Bien

4) Etes-vous intéressés par :

➢ Le Financement participatif ?

Oui Non

➢ La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien ... aucune l'éolien devrait mieux

écologique 0 - nuisances et matière abimée

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Rien. Puisque de toute façon le parc se fera quand même, comme tout ce que l'on nous impose sans nous le dire comme le reste.

Contribution n°22



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte

A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

- L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
- L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
- L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

- Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
- Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
- Autre :

Sans avis

- Le sujet ne m'intéresse pas
- Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat IleK ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

- Projet Eolien du Champ d'Argent
- Projet Eolien du Conroy
- Projet Eolien des Coteaux
- Autre : Projet Eolien

Aucun

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Votre but n'est que financier. L'écologie sous le nom "producteurs d'énergies renouvelables" n'est qu'un prétexte. Les paysages ruraux vivent une transformation industrielle, à cause du nombre d'éoliennes implantées. Le nombre gigantesque d'éoliennes produit de l'électricité largement au-delà des besoins locaux du monde rural, donc c'est une opportunité de profit. La preuve en est les sommes incroyables que vous êtes capables de verser aux petites communes. L'écologie n'a jamais été ou sera jamais en adéquation avec le développement industriel de grandes entreprises à but lucratif.

Contribution n°23



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

- 1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?
 Oui Non
 Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?
 Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre : ^{PANNEAU} ~~DÉPLIAGE~~ MUNICIPALITÉ
- 2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?
 Favorablement
 L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet
 Défavorablement
 Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre : DEGRADATION VISUELLE DU PAYSAGE
PERTURBATEUR ENDOCRINIEN
 Sans avis
 Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet
 Autre :



- 3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?
 Oui Non
 Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...)?

- 4) Etes-vous intéressés par :
 > Le Financement participatif ?
 Oui Non
 > La mise en place d'un partenariat IleK ?
 Oui Non
- 5) Suggestions de nom pour le projet :
 Projet Eolien du Champ d'Argent
 Projet Eolien du Conroy
 Projet Eolien des Coteaux
 Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

IL Y A DÉJÀ ASSEZ D'ÉOLIENNES SUR LE SECTEUR ---
NOTRE AVIS EST DEMANDÉ ALORS QUE TOUT EST DÉJÀ FAIT
ET LE PROJET ACTÉ --- (ENTENDEU DE COMMUNICATION ET POLITIQUE)

Contribution n°24



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

- L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
- L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
- L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

- Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
- Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
- Autre :

Sans avis

- Le sujet ne m'intéresse pas
- Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...)?

Entretiens où mes questions ont été entendues mais dont les réponses ne sont pas satisfaisantes.

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat Ilek ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien INDÉSIRABLE

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Ce projet m'apporte que des nuisances visuelles et autres, sanitaires, impact négatif sur l'immobilier (-20%)

Il y a déjà d'autres éoliennes qui défigurent le paysage TROP c'est TROP

Pourquoi pas de projets photovoltaïques moins polluants visuellement??

Contribution n°25



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte

A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

- Par le porteur de projet Par la municipalité
 Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

- L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique
 L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)
 L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

- Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir
 Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire
 Autre.....

Sans avis

- Le sujet ne m'intéresse pas
 Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat Ilek ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Conroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

Series of horizontal dashed lines for providing questions, comments, and suggestions.

Contribution n°26



Bulletin de participation – Concertation préalable

Parc éolien sur la commune de Mandres-la-Côte
A renvoyer avant le 13/11/21

1) Avez-vous déjà entendu parler du projet éolien en développement sur la commune de Mandres-la-Côte ?

Oui Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?

Par le porteur de projet Par la municipalité

Par le bouche-à-oreille Autre :

2) Si le projet éolien se concrétisait, comment l'accueillerez-vous ?

Favorablement

L'éolien est une énergie renouvelable qui favorise la transition énergétique

L'éolien génère des retombées économiques pour le territoire (recettes fiscales, emploi, projets communaux, etc.)

L'éolien est une source de production d'énergie sans danger et sans déchet

Défavorablement

Je m'inquiète des nuisances qu'il pourrait y avoir

Il y a déjà des parcs éoliens sur le territoire (environs)

Autre :

Sans avis

Le sujet ne m'intéresse pas

Manque d'information sur le projet

Autre :



3) Avez-vous participé aux journées d'information (ayant eu lieu le 13 et le 14 octobre 2021) ?

Oui Non

Si oui, qu'en avez-vous pensé (ateliers, pertinence, réponses aux questions...) ?

4) Etes-vous intéressés par :

> Le Financement participatif ?

Oui Non

> La mise en place d'un partenariat ilek ?

Oui Non

5) Suggestions de nom pour le projet :

Projet Eolien du Champ d'Argent

Projet Eolien du Corroy

Projet Eolien des Coteaux

Autre : Projet Eolien

Vos questions, avis et suggestions sur le projet éolien sur la commune de Mandres-la-Côte :

- Enquête sans intérêt
- Pas que ce partenariat
- Projet inutile

5 Annexes : Tableau récapitulatif des observations et des réponses associées

N° de la contribution	Réponse aux paragraphes
1	3.1 (page 5) 3.5 (page 9)
2	3.8 (pages 12-13) 3.10 (pages13-14)
3	<i>Pas de questions</i>
4	3.1 (page 5) 3.4 (pages 7-9) 3.3.2 (pages 5-6) 3.9 (page 13)
5	3.4 (pages 7-9)
6	<i>Pas de questions</i>
7	<i>Pas de questions</i>
8	<i>Pas de questions</i>
9	3.7 (pages 11-12)
10	<i>Pas de questions</i>
11	3.7 (pages 11-12)
12	3.4 (pages 7-9)
13	3.4 (pages 7-9)
14	3.4 (pages 7-9)
15	3.7 (pages 11-12)
16	3.7 (pages 11-12)
17	3.3 (pages 6-7) 3.4 (pages 7-9)
18	3.2 (pages 5-6)
19	3.2 (pages 5-6) 3.4 (pages 7-9) 3.5 (page 9)
20	3.4 (pages 7-9) 3.11 (page 14)
21	3.4 (pages 7-9)
22	3.4 (pages 7-9) 3.6 (pages 9-10)

N° de la contribution	Réponse aux paragraphes
23	3.3 (pages6-7) 3.4 (pages 7-9) 3.10 (pages13-14)
24	3.3 (pages6-7) 3.4 (pages 7-9) 3.8 (pages 12-13)
25	<i>Pas de questions</i>
26	3.1 (page 5) 3.2 (pages 5-6) 3.10 (pages 13-14)